**LES PETITS LOUPS DU BASSIN**

Crèche canine à Marcheprime

# Contrat de garde

1. Les parties, le chien et la garde convenue

À compléter ensemble pour chaque garde. Les informations et les modalités convenues sont renseignées avant signature. Chaque partie conserve un exemplaire signé.

## L’établissement

Dénomination sociale, forme juridique, numéro SIREN/RCS :

Adresse de l’établissement, e-mail et téléphone :

Représentante de l’établissement : Lydie Bertrand / Emilie Daim

## Le propriétaire ou détenteur et la personne à contacter

Nom, prénom, adresse du détenteur :

E-mail et téléphone :

Personne mandatée si le détenteur est injoignable : nom, adresse, e-mail ou téléphone :

Personne(s) autorisée(s) à récupérer le chien et téléphone :

## Le chien et les dates

Nom, numéro d’identification, race ou apparence, sexe, date de naissance :

Date(s), heure(s) d’arrivée et de départ convenues :

Formule, volume d’heures, prix total convenu et éventuels frais déjà annoncés :

# Contrat de garde

2. Les informations utiles et les soins

## Accueil et habitudes convenues

Accueil seul / en groupe, adaptation et précautions particulières :

Repas : alimentation fournie, quantités, horaires et restrictions :

Santé, allergies et traitement : ordonnance jointe, prise, dose et horaires convenus :

Comportement : interactions, manipulations, ressources, risque de fugue, autre :

## En cas de besoin vétérinaire

Clinique choisie conjointement : nom, adresse, téléphone ; solution de remplacement :

L’équipe tente de joindre le détenteur puis la personne mandatée. Si l’urgence ne permet pas d’attendre, elle peut solliciter le vétérinaire convenu ou un service disponible afin d’éviter une aggravation. Le client est informé dès que possible. Les prescriptions et actes relèvent du vétérinaire.

Accord sur la conduite à tenir, les soins urgents et les frais éventuels :

Les frais vétérinaires et de transport ne sont pas facturés forfaitairement sans information préalable. Leur prise en charge dépend de ce qui est convenu et des responsabilités en cause ; aucune clause n’exonère la crèche de sa propre responsabilité.

# Contrat de garde

3. Les conditions de la garde

## Les engagements de chacun

**La crèche** assure une garde attentive, adaptée aux informations connues, avec des temps d'activité et de repos. Elle ajuste les interactions au bien-être des chiens et signale au client les événements utiles. Elle peut interrompre une activité ou demander une récupération anticipée si une situation compromet la sécurité ou le bien-être, en recherchant d'abord une solution adaptée.

**Le client** transmet des informations sincères et actualisées, reste joignable ou désigne un contact, respecte les horaires convenus et prévient l'équipe de tout changement de santé ou de comportement. Aucun traitement n'est administré sans accord préalable et, lorsque nécessaire, ordonnance.

## Organisation, heures et annulation

La réservation est confirmée par écrit, sous réserve de l'accueil du chien et d'une place disponible. Le contrat précise la prestation et son prix avant engagement. Une fiche de rencontre seule ne réserve pas une place.

Les heures d'abonnement sont utilisables pendant la période mensuelle indiquée au contrat ; jusqu'à 20 % du crédit mensuel restant peut être reporté une seule fois au mois suivant si l'abonnement continue. Les heures les plus anciennes sont utilisées d'abord. Les crédits ne remplacent pas une réservation.

Une annulation signalée au moins 24 heures avant l'arrivée prévue ne donne pas lieu à décompte. En deçà, ou en cas d'absence sans prévenir, le créneau peut être décompté ou facturé au prix convenu, jamais les deux. Une force majeure ou une situation exceptionnelle justifiée est examinée avec le client. Si la crèche annule et qu'aucune autre solution n'est acceptée, les heures sont recréditées ou la prestation non réalisée remboursée.

## Prix, responsabilités et documents remis

Prix, mode et date de paiement, référence du contrat d'abonnement s'il existe :

---

Les tarifs ne sont pas modifiés pendant la prestation convenue. Chaque partie répond des dommages qui lui sont imputables selon les règles applicables. Aucun transfert général de tous les risques au propriétaire n'est prévu.

Version des CGV et des conditions d'abonnement remises ; documents annexés :

---

# Contrat de garde

4. Choix distincts et signatures

## Exécution avant la fin du délai de rétractation, si concerné

Pour les contrats conclus à distance ou hors établissement concernés, le délai de rétractation est de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le client reçoit les modalités et le formulaire. Ces choix ne doivent pas être précochés.

- ☐ Je demande expressément que la prestation commence avant la fin de ce délai. En cas de rétractation après le commencement, le montant dû correspond uniquement au service déjà fourni, proportionnellement au prix convenu, dans les conditions légales.
- ☐ Si le service est entièrement exécuté avant la fin des 14 jours, je reconnais perdre mon droit de rétractation uniquement après cette exécution complète, lorsque les conditions légales sont réunies.

## Photographies : une autorisation facultative et séparée

Le refus de diffusion n’a pas d’effet sur l’accueil. Les images destinées au suivi privé du client sont distinctes de leur éventuelle utilisation promotionnelle. Aucune autorisation générale de live vidéo n’est donnée ici.

- ☐ J’autorise la diffusion de photographies de mon chien sur le site de la crèche.
- ☐ J’autorise la diffusion de photographies de mon chien sur les réseaux sociaux de la crèche.

Sans case cochée, aucune autorisation promotionnelle n’est donnée. Autorisation limitée à 2 ans, révocable pour les prochaines utilisations en contactant la crèche. Les personnes reconnaissables ne sont pas couvertes par cet accord ; une autorisation distincte est nécessaire.

## Accord des parties

Les parties confirment avoir relu les informations de cette garde, les prix et les documents expressément remis. Les CGV ne peuvent limiter les droits légaux du consommateur. Les coordonnées du médiateur effectivement désigné figurent dans les CGV remises au client.

Lieu et date :

Nom et signature du détenteur :

Nom et signature de la représentante de la crèche :

Données : accès limité aux personnes chargées de la garde et aux intervenants nécessaires. Le contrat est conservé au moins cinq ans après le départ du chien ; les autres pièces suivent leur durée propre. Les droits sur les données s’exercent auprès de la crèche. La notice de confidentialité doit être remise avant signature.